

## Sans papiers :

# Debout et en lutte au grand jour

« On vit ici,  
on bosse ici,  
on reste ici ! »

La vague de grèves avec occupations, débutée le 15 avril 2008 par plusieurs centaines de travailleurs sans-papiers, a ouvert une brèche dans la politique d'« immigration choisie » chère à Sarkozy et à Hortefeux. En utilisant l'arme de la grève en tant que travailleurs, les sans-papiers contribuent à modifier le regard que la société porte sur eux et que véhiculent constamment les médias à travers les discours stigmatisant le « clandestin ». Les sans-papiers en grève ont montré à l'opinion qu'ils sont réellement : des salariés surexploités, qui contribuent à la production des richesses et que chacun croise sur son lieu de travail, à l'heure du ménage des bureaux, au service d'un restau le midi, dans le chantier d'à côté... Ils travaillent dans le nettoyage, la construction, l'hôtellerie, la restauration, l'aide à la personne... Bref, dans des secteurs qui ont pour la plupart une caractéristique commune: ils ne sont pas délocalisables. C'est pour leur vulnérabilité administrative que les patrons les ont embauchés, souvent en parfaite connaissance de cause. Ce sont des travailleurs « délocalisés sur place ». Par leurs grèves, ils ont créé un choc comparable à celui qu'a produit le réseau éducation sans frontières (RESF) en montrant à l'opinion que le sans-papier, c'est aussi le voisin qu'on croise en allant chercher les enfants à l'école, c'est le père ou la mère du copain de nos enfants.

A u t r e dimension commune du RESF et du mouvement de grève en cours: l'im-

plication du mouvement syndical, et singulièrement de la CGT. Non pas comme soutien bienveillant et lointain d'une cause humanitaire, mais comme acteur direct d'une lutte de salariés. Les sans-papiers grévistes ont créé l'événement dans les cortèges du 1er mai. Leur détermination a divisé le patronat. Certains patrons manient la répression, voire les provocations à la violence. Mais les fédérations patronales, devant la détermination des grévistes, se sont parfois retournées contre le gouvernement, lui demandant par exemple la bagatelle de 50 000 régularisations dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Sans les grèves, sans les occupations, les patrons auraient continué à prétendre ne rien savoir de la situation irrégulière de leurs employés... et à profiter de la situation. Les luttes des travailleurs sans-papiers ont bousculé les plans du gouvernement qui, avec sa loi Hortefeux et son « immigration choisie », avait établi des listes de métiers réservés aux Européens, les immigrés originaires des pays du Sud ne pouvant être autorisés à séjourner en France que dans les métiers très qualifiés, sûrement pas dans ceux qu'ils occupent déjà, et au bon vouloir du patron.

Le gouvernement, en dépit de son engagement à examiner positivement un millier de demandes déposées par la CGT et l'association Droits devant !, espère s'en tirer en jouant la montre, le pourrissement, les divisions. Mais une deuxième vague de grèves s'est développée fin mai, entraînant plusieurs dizaines d'occupations nouvelles. D'autres se préparent en province. Tout le mouvement syndical doit prêter son concours à cette épreuve de force contre le patronat et le gouvernement, en soutenant concrètement les grévistes. La brèche ouverte doit s'élargir pour défendre l'égalité des droits pour tous, y compris ceux qui sont trop isolés pour faire grève. En soutenant activement ces travailleurs grévistes, nous mettons en oeuvre un engagement du 48ème congrès confédéral: contre les quotas de l'« immigration choisie » et pour la régularisation de tous les sans-papiers.



## Fonctionnaires ET citoyens

Le statut général stipule qu'un fonctionnaire doit exécuter un ordre sauf s'il est manifestement illégal. Mais ce qui est légal n'est pas forcément socialement, humainement, tolérable et de très nombreux exemples dans l'histoire, y compris de notre pays, sont là pour le rappeler. Que dire de cette note de service de la Direction de la Population et de la Citoyenneté à la préfecture de Nanterre, dont l'objet est de mettre en place une véritable souricière visant à arrêter aux fins d'expulsion des « étrangers en situation irrégulière » disposant d'« un passeport en cours de validité » et se présentant « spontanément », « de leur propre initiative », pour demander la régularisation de leur situation.

Si ceux-ci ont fait l'objet de décisions antérieures les invitant à quitter le territoire, le piège va rapidement se refermer sur eux. Après qu'ils aient remis leur passeport, ils seront interpellés « en cabine fermée », à l'abri de tout témoin. Voilà donc des étrangers qui venaient pour demander la régularisation de leur situation (car désormais - et cela en rajoute au caractère abject du procédé - ils ne peuvent plus adresser une demande par la voie postale mais doivent « se présenter physiquement ») et qui se retrouvent arrêtés pour être expulsés.

Et le Chef de Bureau d'insister sur la nécessité « d'appliquer avec un zèle particulier » ses instructions. Au nom de l'obligation de résultat. Ca ne vous rappelle rien ?